

Département
du Doubs

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240212-06-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le douze février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

N° 06/24

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 février 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 19 février 2024

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Yves GAMELON à Claude CURIE, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

Procuration

Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Henri BARBET, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sébastien LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Objet de la délibération :

Pole Rénovation Conseil :
Signature d'une charte des
artisans

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	79

Vu le rôle de la PTRE de mobiliser les professionnels du territoire,

Vu le souhait de la CCLL de constituer un socle d'engagements mutuels entre la CCLL et les professionnels locaux intervenants dans des projets de rénovation énergétique de l'habitat privé,

Vu le souhait de la CCLL d'augmenter le nombre de rénovation énergétique de logements privés,

Vu l'avis favorable de la commission 1,

Vu le souhait de la CCLL de soutenir les artisans du territoire,

Il est proposé au conseil de rédiger une charte d'engagement ayant pour vocation de constituer un socle d'engagements mutuels entre la CCLL et les professionnels locaux intervenants dans des projets de rénovation énergétique de l'habitat privé. Elle s'adresse aux artisans et entreprises de travaux exerçant des prestations entrant dans la nomenclature du dispositif « Reconnu Garant de l'Environnement ».

Les objectifs de cette charte sont :

- D'augmenter le volume de rénovations performantes
- De simplifier et sécuriser le parcours des porteurs de projets

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

- De respecter le libre choix des porteurs de projets
- De soutenir l'activité des entreprises locales du bâtiment
- Renforcer les liens entre la CCLL et les artisans

Invité à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

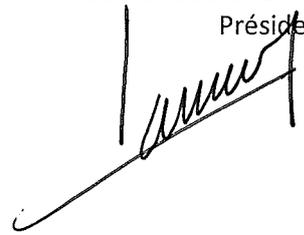
- Valide le modèle de charte à destination des artisans
- Autorise Monsieur le Président à signer les chartes

Fait et délibéré en séance, le 12.02.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.